



Troyes

PROJET PEDAGOGIQUE

« Mon périscolaire »

Année scolaire 2023-2024



Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse
Service Enfance Jeunesse
Pôle Famille et Proximité
Ville de Troyes
Espace Audiffred -1 rue de la Tour -10000 Troyes
☎ 03 25 42 68 06
aff.périscolaires@ville-troyes.fr

Sommaire

I. Rappel des principaux objectifs éducatifs du Projet Educatif Territorial	4
II. Le projet pédagogique, ses objectifs	5
III. Présentation du dispositif périscolaire troyen : « Mon périscolaire »	6
IV. Fonctionnement	10
a) L'organisation de la semaine de l'enfant	10
b) L'inscription	12
c) La santé	12
V. Le public accueilli et ses caractéristiques	13
VI. Les moyens	15
1) Personnels intervenants en accueil périscolaire.....	15
2) Les infrastructures	19
3) Matériels et fournitures pédagogiques	30
VII. Evaluation et bilans	30

Introduction

La Ville de Troyes est située au cœur de la Champagne méridionale, dans le département de l'Aube, au sud-est de Paris (1h 30) et au carrefour d'axes routiers et autoroutiers.

Troyes est une ville accueillante, attrayante à taille humaine (60 750 habitants – INSEE 2014), située au centre de la communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, de 168 350 habitants.

Elle offre, à 160 km de la capitale, un cadre de vie dynamique et d'une qualité exceptionnelle ainsi que de réelles perspectives de développement économique. Son patrimoine industriel, naturel, muséal, de l'art de vivre, civil et religieux, est remarquable et est un atout de valeur qui attire chaque année de nombreux touristes. www.ville-troyes.fr

Depuis 2018, en réponse à la demande des familles, la semaine scolaire est répartie sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En 2021, pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la ville de Troyes et la CAF de l'Aube s'engagent dans la mise en œuvre d'une « **Convention Territoriale Globale** » (**CTG**) de services aux familles, qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ...

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le projet éducatif de la ville y est inclus.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils périscolaires de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants et sont organisés en complémentarité des projets d'école et extrascolaires.

La collectivité s'engage à structurer son projet d'accueil périscolaire autour de 4 axes : la complémentarité éducative, l'inclusion et l'accessibilité de tous les publics, l'inscription du projet sur le territoire, ainsi que la diversité et la qualité des activités.

Le temps de la scolarité obligatoire est organisé autour du socle commun : un ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupe des connaissances, des compétences et des valeurs que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de sa scolarité, qui s'articule autour de 5 domaines :

- **Les langages pour penser et communiquer**
- **Les méthodes et outils pour apprendre**
- **La formation de la personne et du citoyen**
- **L'observation et la compréhension du monde**
- **Les représentations du monde et de l'activité humaine**

Ce socle constitue une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer.

Ainsi, les projets des accueils périscolaires développés sur ces temps et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Dans cette démarche d'éducation partagée, les accueils périscolaires municipaux promeuvent des valeurs d'égalité, de non-discrimination, de mixité, de solidarité et de tolérance.

Le présent projet pédagogique est élaboré par les coordonnateurs avec la participation des animateurs relais.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que les choix pédagogiques choisis par le service.

Ce projet précise les conditions de fonctionnement, sert de référence et donne du sens aux activités proposées durant l'année scolaire. Il est une déclinaison du Projet Educatif De Territorial (PEDT), élaboré par la commune, qui a pour but de mettre en œuvre les objectifs principaux suivants, favoriser :

- la prise de **responsabilité** et l'**autonomie** chez l'enfant ainsi que l'**épanouissement** de sa personnalité
- l'**affirmation de soi** par l'encouragement à la prise de responsabilité dans la vie quotidienne de l'accueil périscolaire
- le **savoir vivre-ensemble**
- la **découverte** de nouvelles activités, et développer la **curiosité** des enfants en vue de participer à leur **apprentissage de la citoyenneté**

I. Rappel des principaux objectifs éducatifs du Projet Educatif De Territoire

Le Projet Educatif De Territoire approfondit la démarche de co-construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité, durant les différents temps de l'enfant. Pour ce faire, et tendre à un parcours éducatif adapté à l'enfant, garantissant sa sécurité physique et affective, les axes prioritaires retenus pour ce PEDT sont les suivants

- Participer à la **réussite éducative** et à l'**épanouissement** de l'enfant,
- Favoriser la **socialisation** et l'**acquisition** de l'autonomie,
- Respecter les **rythmes biologiques** de l'enfant,
- Privilégier une offre ciblée et améliorée, prenant en compte les **particularités des enfants** et leurs **besoins** éducatifs spécifiques,
- Favoriser l'**interconnaissance** des professionnels œuvrant autour de l'enfant pour travailler en complémentarité,
- Prendre en compte les besoins de l'enfant pour articuler les différents temps de sa journée,
- Conforter les **temps de transition** de la journée de l'enfant,
- Faciliter l'accueil des enfants ayant des **besoins spécifiques**.

II. Le projet pédagogique, ses objectifs



Les objectifs pédagogiques

Favoriser la socialisation

Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant

Eveiller l'enfant à la culture, au sport et à l'art



Les objectifs opérationnels

Développer les moments de vie collective

Prendre en compte les émotions de chacun

Permettre à l'enfant d'accéder à la découverte d'une palette d'activités étendue

Se respecter l'un l'autre

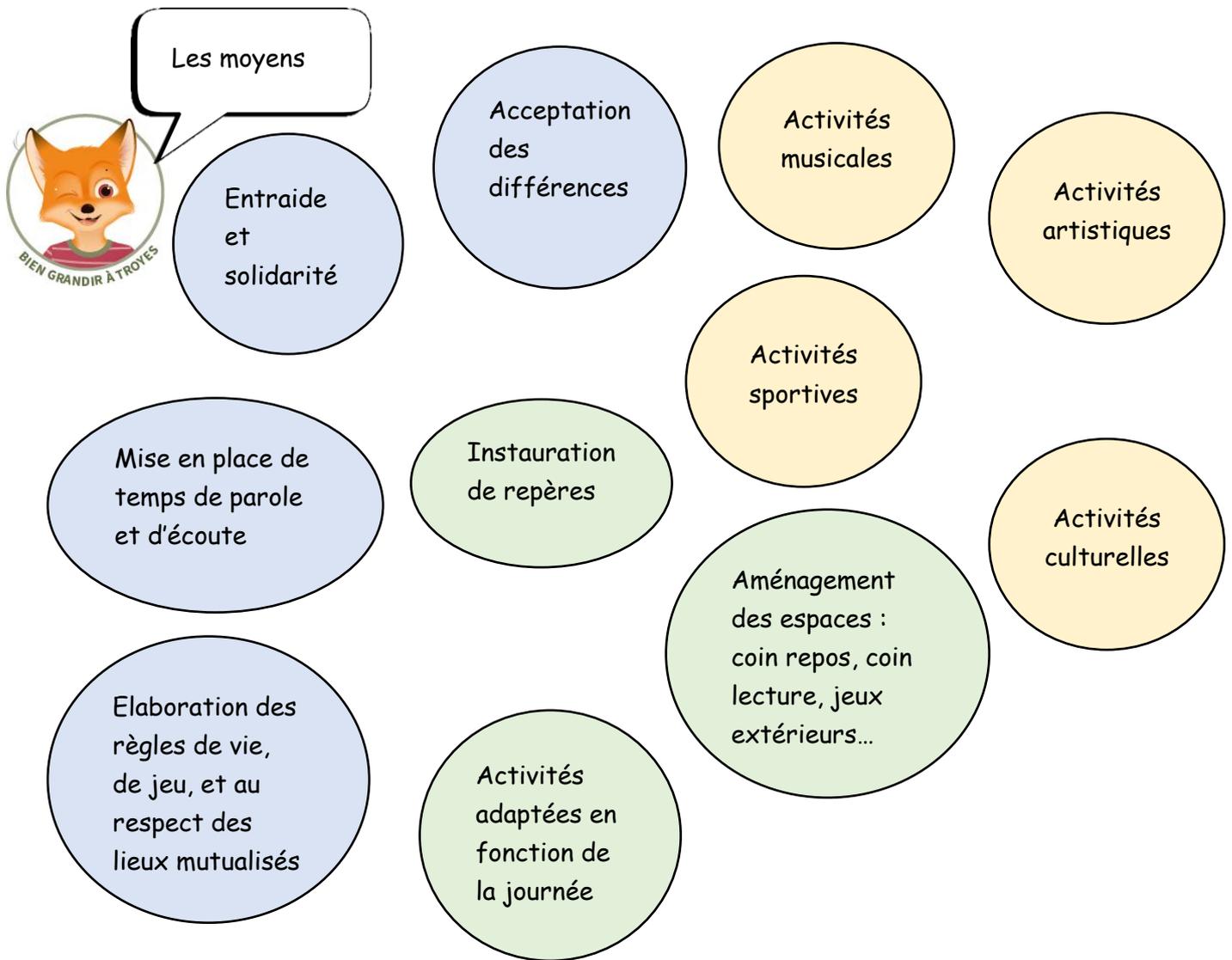
Aménager les espaces dédiés au périscolaire

Permettre à l'enfant d'éveiller sa curiosité et de développer sa créativité

Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe

Développer progressivement l'autonomie de l'enfant





III. Présentation du dispositif périscolaire troyen : « Mon périscolaire »

« **Mon périscolaire** » est organisé par la direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse.

Ce dispositif est accessible durant toute l'année scolaire.

Les diverses activités proposées par la Collectivité, dans ce cadre, n'ont pas de caractère obligatoire et font l'objet d'inscriptions et de tarifications.

Le dispositif périscolaire vient en continuité du temps scolaire.

Il apporte à l'enfant une complémentarité éducative et garantit l'épanouissement de l'enfant par des apprentissages adaptés, variés et ludiques. Les activités organisées concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants.

Ville de Troyes - Tarifs 2023

applicables à compter pour l'année scolaire 2023-2024 (sauf dispositions particulières)

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 Année scolaire 2022-2023		Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 Année scolaire 2023-2024			
	Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens		
RESTAURATION SCOLAIRE						
Repas régulier (inscription préalable)						
1er enfant inscrit	4,10		4,10			
à partir du 2ème enfant inscrit	3,60	7,50	3,60	7,50		
Repas exceptionnel						
le repas		7,50		7,50		
Repas enfant ou adulte accueilli dans le cadre d'un échange scolaire						
le repas	4,10		4,10			
Repas concernant les dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'inclusion des enfants porteurs de handicap						
repas par enfant	4,10		4,10			
repas par adulte encadrant	8,00		8,00			
MON PERISCOLAIRE						
Tarif facturé par période intervacances	Période	Horaires	Tarif/période Troyen	Tarif/période Non Troyen	Tarif/période Troyen	Tarif/période Non Troyen
Garderie maternelles	Ma garderie avant l'école	De 7h30 au début de la classe	18,00 €	36,00 €	18,00 €	36,00 €
	Ma pause récréative	De la fin de la classe à 17h00	gratuit		gratuit	
	Ma garderie après l'école	17h00 à 18h15	18,00 €	36,00 €	18,00 €	36,00 €
	Ma garderie avant et après l'école	De 7h30 au début de la classe et de 17h00 à 18h15	26,00 €	72,00 €	26,00 €	72,00 €
Garderie élémentaires*	Ma garderie avant l'école	De 7h30 au début de la classe	14,50 €	29,00 €	14,50 €	29,00 €
	Ma pause récréative	De la fin de la classe à 17h00	gratuit		gratuit	
	Ma garderie après l'école	17h45 à 18h15	14,50 €	29,00 €	14,50 €	29,00 €
	Ma garderie avant et après l'école	De 7h30 au début de la classe et de 17h00 à 18h15	21,00 €	58,00 €	21,00 €	58,00 €
Mon temps cartable élémentaire	Le soir (1 à 4 jours/semaine)	4 jours par semaine de la fin de la classe à 17h45	gratuit		gratuit	
Mes découvertes élémentaires	Le soir (1 à 2 jours/semaine)	De la fin de la classe à 17h45	11,00 €	22,00 €	11,00 €	22,00 €
Tarif exceptionnel au sens de l'article 4.2 du règlement " Mon périscolaire", tarifs valables pour 1 semaine maximum, au-delà application des tarifs troyens/non troyens par période intervacances	Période	Horaires	Tarif à la journée	Tarif à la semaine	Tarif à la journée	Tarif à la semaine
Garderie maternelles ou élémentaires	Ma garderie avant et après l'école	De 7h30 au début de la classe et de 17h00 à 18h15	3,00 €	5,00 €	3,00 €	5,00 €

* Hors coût "mes découvertes élémentaires"

Pour la facturation de "mon périscolaire", à partir du deuxième enfant fréquentant "mon périscolaire", tous les tarifs troyens bénéficient d'une réduction de 50%. Lorsque deux enfants ou plus sont inscrits à des activités dont les tarifs sont différents, l'enfant pour lequel le tarif appliqué est le plus élevé sera considéré comme le premier enfant.

Mon périscolaire

Service d'accueil éducatif, facultatif

Les activités périscolaires ont lieu les **lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les heures qui précèdent et suivent la classe**, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Troyes. Elles contribuent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants.

En école maternelle (de la toute petite à la grande section)

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	
7h30-8h35 Ma garderie avant l'école	Ma garderie avant et après l'école : forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires. Avant ou après Troyen : 18 € Non Troyen : 36 €
	Avant et après Troyen : 26 € Non Troyen : 72 €
8h35-8h45	
8h45-12h* Classe	
12h-13h35 Pause déjeuner - Ma restauration scolaire	
13h35-13h45	
13h45-16h30* Classe	
16h30-17h Ma pause récréative	
17h-18h15 Ma garderie après l'école	

- Obligatoire
- Les enfants sont accueillis par les enseignants
- Arrivées/cépartis échelonnés
- Mon périscolaire **gratuit** sur inscription
- Mon périscolaire **payant** sur inscription
- Restauration scolaire **payant** sur inscription

* Classe de 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20 pour les maternelles Pasteur, Louis Dumont et Georges Charpak. Les enseignants accueillent les enfants 10 min avant la classe.

Je pense à prendre mon goûter avec moi !



Espace Audiffred
 Pôle municipal de la Famille
 Service Relations avec les usagers
 1, rue de la Tour à Troyes
 03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

En école élémentaire (du CP au CM2)

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		
Ma garderie avant et après l'école : forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires.		
7h30-8h35 Ma garderie avant l'école	Avant ou après Troyen : 14,50 € Non Troyen : 29 €	Avant et après Troyen : 21 € Non Troyen : 58 €
8h35-8h45		
8h45-12h* Classe		
12h-13h35 Pause déjeuner - Ma restauration scolaire		
13h35-13h45		
13h45-16h30* Classe		
16h30-17h Ma pause récréative	16h30-17h45 Mon temps cartable (après une récréation)	16h30-17h45 Mes découvertes (après une récréation) Forfait à la période, entre deux sessions de vacances scolaires. Troyen : 11 € Non Troyen : 22 €
17h45-18h15 Ma garderie après l'école		

Obligatoire

Les enfants sont accueillis par les enseignants.

Arrivées/départs échelonnés

Mon périscolaire : **gratuit** sur inscription

Mon périscolaire : **payant** sur inscription

Restauration scolaire : **payant** sur inscription

* Classe de 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20 pour l'élémentaire Georges-Charpak. Les enseignants accueillent les enfants 10 min avant la classe.

Lundi et/ou jeudi pour les CP et CE1 ; mardi et/ou vendredi pour les CE2, CM1 et CM2

TROIS PARCOURS
Des temps ludiques d'éducation à la vie collective, d'apprentissage des valeurs citoyennes et d'initiation à des activités sportives, culturelles et artistiques, organisés sous forme de parcours thématiques : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » (prévoir une tenue adaptée à la pratique du sport) et « Culture et science »

Planning des parcours Mes découvertes sur le portail famille-troyes.fr

Toute fréquentation doit faire l'objet d'une inscription préalable - famille.troyes.fr

Toute modification ou annulation doit être effectuée sur le Portail Famille, auprès du Pôle Famille et Proximité ou des maisons de quartier de la Ville de Troyes.

En cas de besoins exceptionnels, pour Ma garderie avant et après l'école, des tarifs « journée » ou « semaine » peuvent être appliqués.



IV/ Fonctionnement

a) L'organisation de la semaine de l'enfant



La semaine scolaire de l'enfant est organisée sur 4 jours d'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux horaires de classe suivants :

- De 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30 (les enseignants accueillent les élèves dix minutes avant l'heure de la classe)

En raison de situations spécifiques (proximité lycée-IUT), l'école Georges Charpak a des horaires dérogatoires :

- De 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20.

Les **accueils périscolaires** sont adaptés à la journée de l'enfant :

Le matin, avant la classe :

La collectivité propose un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires troyennes tout au long de l'année, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35. **Ce temps d'accueil est déclaré à la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, aux Sports et à la Vie Associative (SDJESVA).**

L'accueil du matin est organisé de façon échelonnée. L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants en fonction de leurs besoins. Par son attitude il instaure un climat de confiance avec les familles et les enfants.

Ce temps d'accueil prend en compte le rythme biologique de l'enfant. Les activités du matin sont des activités libres. Des espaces (dessin, jeux de sociétés, bricolage) sont aménagés, afin de permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

L'animateur adopte différentes attitudes pédagogiques en fonction du rythme et envies des enfants : faire avec/laisser faire/donner à faire/faire faire.

La pause méridienne :

De 12h à 13h35, la pause méridienne est un temps privilégié pour les enfants. Cette pause leur permet de récupérer, car le milieu de journée est synonyme de fatigue placé entre deux temps de classe où l'attention est requise. C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité. La pause méridienne est un temps éducatif qui permet aux enfants de se responsabiliser (être responsable d'une tâche, choix du placement à table...), et d'acquérir de l'autonomie (se servir seul...), sans oublier l'apprentissage des gestes d'hygiène. Avant ou après le repas, l'enfant a le choix de jouer librement ou participer à des animations proposées par l'encadrant. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA.**

Le soir, après la classe :

Dès 16h30, une prise en charge des enfants est assurée dans les accueils périscolaires, laissée au choix des familles :

Soit de 16h30 à 17h00 : Ma pause récréative, pour les enfants qui ne sont pas inscrits à Mon temps cartable ou Mes découvertes, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA.**

Soit de 16h45 à 17h45 : Mon temps cartable, incluant une pause récréative et un temps dédié à la réalisation du travail personnel par l'enfant sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA.**

Soit de 16h45 à 17h45 : Mes découvertes, incluant une pause récréative et un temps dédié à l'initiation à des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques ou de découverte, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. Sous forme de parcours, selon un cycle trimestriel : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » et « Culture et sciences », les activités sont déclinées le lundi et le jeudi pour les enfants scolarisés en CP et CE1 ; le mardi et le vendredi pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Soit de 17h45 à 18h15 : Ma garderie après l'école, avec possibilité de départ échelonné. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Le taux d'encadrement d'un groupe d'enfants, assoupli par la signature du Projet Educatif De Territoire, est porté à un adulte pour 18 enfants maximum dans les accueils élémentaires. Selon les activités et en fonction de la typologie de l'accueil le taux d'encadrement peut varier.

Une surveillance efficace est requise s'agissant des jeunes enfants. L'obligation de surveillance doit être constante, vigilante et active.

La surveillance **constante** : Les enfants (3-10 ans) ne peuvent rester seuls, sans surveillance

La surveillance **vigilante** : Être présent et attentif aux risques éventuels

La surveillance **active** : Réagir rapidement en cas de danger

Le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

Le dispositif CLAS vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Cette action, qui a lieu en dehors du temps scolaire, est centrée sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école.

b) L'inscription

Inscrivez-nous !



L'inscription au service « Mon périscolaire » s'effectue au moyen d'un dossier annuel.

Le dossier d'inscription est disponible sur le portail famille.troyes.fr et dans les lieux d'accueil du public municipaux : Espace Audiffred, Maisons de quartiers.

Le règlement intérieur du service Mon Périscolaire est consultable sur le portail famille.troyes.fr et dans les services d'accueils municipaux. Ce dernier précise les modalités d'inscription et de fonctionnement.

La fréquentation du service est conditionnée par l'inscription de l'enfant dans une école élémentaire publique troyenne.

c) La santé



Toute inscription au service « Mon périscolaire » nécessite une fiche sanitaire individuelle, précisant les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018) pour être accueilli en collectivité.

Une contre-indication doit être attestée par un certificat médical. Lorsqu'un enfant, présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant.

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé.

☞ **Projet d'accueil individualisé (PAI)**

Le projet d'accueil individualisé a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi à l'initiative des parents et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant, en collectif.



Sur les temps périscolaires, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé.

☞ **Accueil des enfants en situation de handicap**

Les accueils périscolaires concourent au bien-être de l'enfant, son épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé lorsque leur état est compatible avec la vie en collectivité. Selon l'activité, un temps d'échange est programmé avec les responsables légaux afin d'organiser le meilleur accueil pour l'enfant.

V / Le public accueilli et ses caractéristiques

L'enfant de 3 à 5 ans



L'enfant de 3 à 5 ans est en plein stade préopératoire durant lequel la fonction symbolique, l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 5 ans, les enfants **ont besoin de comprendre le monde.**

Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent **d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter** pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à **accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...**

De plus, l'enfant à cet âge **se dépense beaucoup et développe sa motricité fine.** C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les **activités doivent être courtes et variées, ...**

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a **besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter** les autres enfants ou les adultes et de **s'évader dans l'imaginaire.** Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « l'**égocentrisme** ». L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prend en compte le point de vue d'autrui ou **partager s'avère pour lui très compliqué.** Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, il assimile les règles de la vie en collectivité.

Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 5 ans, l'enfant ne **contrôle que peu ses émotions.** Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ». A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir. Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : **ils vivent dans le présent** et, pour eux, **chaque émotion prend des proportions phénoménales.**

Lors d'un trop plein d'émotion, **l'équipe doit permettre à l'enfant d'exprimer son émotion** au moment où il la vit, puis à l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé. Ainsi, nous contribuons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau. Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'enfant de 6 à 8 ans



En ce qui concerne **l'enfant de 6 à 8 ans**, le stade des opérations concrètes se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... L'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient **la manipulation, la pratique, l'expression** ou la fabrication parce que **c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.**

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. **Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité** de l'enfant et lui permettent **de faire des découvertes tout en s'amusant.** Il a **besoin d'ordre, il aime classer.** Il **se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue** aussi facilement. Il développe son adresse, son habilité et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi **favoriser l'activité physique** mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours **besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance** par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux **activités collectives** tout en ne négligeant pas les **activités individuelles...**

L'enfant devient capable de **coopération.** La camaraderie se développe. C'est **le début des grands jeux collectifs** où la **variété des activités** est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien **vivre ensemble.** Le **sentiment de justice** morale et d'**autonomie** se développent.

L'enfant de 8 à 12 ans



Pour l'enfant de 8 à 10 ans : apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec

moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

L'enfant de 10 à 12 ans rentre dans le stade des opérations formelles (jusqu'à 15 ans) qui permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment où l'intelligence acquiert sa pleine maturité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers **s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences,** pour qu'ils soient **actifs dans leur démarche,** qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en **phase pré-pubère.** Les garçons ont **besoin d'efforts physiques intenses** et leurs activités motrices s'orientent vers le **sport.** L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les **différences entre les filles et les garçons** dans les besoins et **favoriser les jeux d'équipes mixtes** qui les font s'approprier...

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les enfants. Il doit **favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion.**

L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant **requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité.** Il doit savoir accompagner leur **besoin de nouveauté** tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. **Ils sont tous en quête d'indépendance** et **les mettre en situation de responsabilisation** est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...).

VI / Les moyens

1) Personnels intervenants en accueil périscolaire

a. La coordination

La coordination du dispositif périscolaire est assurée par cinq coordinateurs, présents chaque jour sur le terrain. Sur ces temps, ils sont directeurs de structures d'accueil périscolaire (multi sites), chacun sur un secteur. Ces multi sites font l'objet d'une déclaration annuelle auprès de la **SDJESVA.**

Les coordinateurs périscolaires organisent et coordonnent les temps d'accueil. Ils accompagnent les acteurs éducatifs intervenant au sein du dispositif, ils s'assurent également du suivi administratif du dispositif.

Ils conseillent et ont un rôle formateur auprès des équipes de terrain. Leur présence quotidienne permet de réguler et d'agir rapidement auprès des acteurs éducatifs.

Rôle et missions des coordinateurs périscolaires

Garantir la sécurité physique et affective
Sécuriser la transition entre le temps scolaire et périscolaire
Procéder au recrutement des animateurs
Gérer les absences, les remplacements
Définir et gérer l'organisation des différents temps
Elaboration du projet pédagogique
Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif
Contribuer au travail partenarial avec les différents acteurs éducatifs
Accompagner les équipes de terrain
Gérer les états de présences des enfants
Être en lien avec les usagers

b. L'équipe d'animation de « Mon périscolaire »

Les activités périscolaires qui ponctuent la journée de l'enfant (garderies, études et ateliers) sont encadrées par des enseignants, des animateurs municipaux, intervenants professionnels relevant du domaine associatif et privé. On distingue différentes missions au sein de l'équipe d'encadrement :

- ☞ **Animateur relais** : qualifié dans le domaine de l'animation, il est affecté dans chaque école pour l'année scolaire complète. Présent sur tous les temps périscolaires, il fournit à l'enfant des repères sécurisants. Il est en lien avec les coordinateurs, les intervenants, les enseignants et les familles. Il communique les difficultés à l'équipe de coordination.

Encadrant/animateur/intervenant professionnel qualifié : assure l'encadrement, l'animation auprès des enfants.

Des temps d'échanges de pratiques et de formation sont organisés régulièrement.

Missions de l'encadrant/animateur périscolaire

Garantir la sécurité physique et affective Sécuriser la transition entre les différents temps (scolaire et périscolaire) Accueillir les enfants et vérifier les présences Avoir une posture d'adulte référent, responsable et exemplaire Être disponible et à l'écoute de l'enfant Être ponctuel, adaptable, avoir l'esprit d'équipe, faire preuve de discrétion

c. La formation des encadrants/animateurs et outils mis à disposition

☞ Adapter son approche pédagogique en fonction de la situation

La mission principale de l'adulte encadrant est d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs accueillis. Il est également un acteur éducatif.

La pédagogie utilisée respecte le rythme de l'enfant. Chaque enfant est sollicité en fonction de ses capacités du moment. Le temps périscolaire contribue à éveiller les enfants sans les fatiguer.

Selon la typologie d'accueil (temps échelonné du matin et du soir, pause récréative, temps récréatif de la pause méridienne), l'encadrant ajuste sa posture.

☞ L'autorité bienveillante

L'adulte est bienveillant et juste, il n'utilise pas de son autorité et agit dans la construction. Il est responsable, garant du cadre et des limites. La liberté existe dès lors que l'adulte a défini un cadre et des règles pour les enfants. Ils savent alors ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire.

Ces règles contribuent à leur développement et leur apportent des repères. L'enfant se sent en sécurité. Il est important d'informer des interdits, d'en expliquer les raisons et prévenir l'enfant des conséquences.

Le rôle de l'adulte est d'être à l'écoute, disponible, de faire preuve de patience et de bienveillance. L'adulte ne porte aucun jugement, il est neutre. Pour ce faire, une prise de recul est nécessaire permettant d'adapter sa posture et garantir une maîtrise de soi face aux situations rencontrées.

LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES (VEO)

Les Violences Éducatives Ordinaires (VEO) sont les négligences et privations, les violences physiques, verbales ou bien psychologiques qui sont utilisées, tolérées et parfois même recommandées contre les enfants pour corriger un comportement que l'adulte juge inadapté ou inapproprié.

LES FORMES DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES

- Les violences physiques : fessée, gifle, oreille tirée, tape sur la main, pincement, cheveux tirés, laisser un bébé pleurer...
- Les violences verbales : cri, hurlement...
- Les violences psychologiques : punition, chantage, menace, moquerie, dénigrement, humiliation, culpabilisation, retrait d'amour, menace d'abandon, isolement, obliger à finir l'assiette...
- Négligences et privations : privation de nourriture, de soins, d'affection, absence de communication, négation des émotions...



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LE DÉVELOPPEMENT CÉRÉBRAL

- Mise en place d'une mémoire traumatique et, par conséquent, de conduites d'évitement et de dissociation
- Consommation de produits dissociants (alcool, cigarettes, drogue, médicaments...)
- Adoption de conduites dissociantes (scarifications, brûlures, passages à l'acte violents pour soulager...)
- Anorexie, boulimie, alimentation chaotique
- Pratique de sports extrêmes ou sport pratiqué de manière intensive (au risque d'épuisement et de blessures)
- Destruction de neurones, diminution de la substance blanche et grise



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

- Affaiblissement du système immunitaire
- Maladies chroniques
- Maladies auto immunes

Ex : diabète, sclérose en plaques, polyarthrite...

- Corrélation entre une mauvaise gestion du stress et risque de développer un cancer



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LA SANTÉ MENTALE

Risques accrus

- de dépression,
- de suicide,
- de troubles de la personnalité,
- de comportements anti sociaux,

Baisse de l'estime de soi, de la confiance en soi et en les autres

Mauvaise gestion du stress, anxiété, troubles de l'humeur



CONSÉQUENCES DES VEO SUR LE SENS ÉTHIQUE

- Le recours à la violence brouille les repères du bien et du mal.
- La violence éducative apprend aux enfants qu'on a le droit de faire du mal à ceux qu'on aime, qu'on peut être tapé par les personnes qui sont supposées nous aimer le plus au monde, que les plus grands ont le droit de faire du mal aux plus petits, que la violence est un moyen légitime de résoudre les problèmes.



apprendreaeducer.fr

☞ La sanction éducative

Dans le langage courant, on a tendance à considérer sanction et punition comme synonymes. Il s'agit de faire respecter le pouvoir des adultes sur les enfants en ayant recours à des moyens disciplinaires pour supprimer les comportements non acceptables.

Or il existe une différence entre punition et sanction car on peut envisager la discipline sous deux angles radicalement différents :

La punition est :

- La dimension répressive qui concrétise le pouvoir du fort (l'adulte) sur le faible (l'enfant) : on est alors dans le registre de la punition.
- Entièrement décidée par la personne en situation de pouvoir et est donc souvent ressentie comme injuste.
- Complètement ou partiellement subjective et pourra varier d'un individu à un autre (en fonction du niveau d'agacement ou de fatigue, de sa préférence pour tel enfant...)
- Arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité.
- Une réaction (souvent émotionnelle) à un comportement *perçu* comme une transgression ou une faute.
- Prise pour accentuer la culpabilité ou servir d'exemple et non pour réparer.
- Un châtiment sans rapport avec la faute.

Punir c'est faire preuve de pouvoir et de puissance, en plaçant l'enfant dans l'impuissance et la soumission.

La sanction est la dimension réparatrice qui est justifiée par des règles connues par tous (adultes et enfants) et acceptées par avance : on est alors dans le registre de la sanction.

La **sanction éducative** intervient lorsqu'il y a transgression d'une limite ou d'une règle. Elle ne vise qu'au rappel et à l'existence de celles-ci. Ce qui est bien différent pour la punition qui peut faire mal, blesser, humilier, rabaisser...

Elle permet de :

- réinscrire l'enfant dans l'existence d'une règle et donc de le réintégrer au sein d'un collectif (la sanction n'a pas pour vocation la vengeance)
- rétablir une relation altérée par une souffrance commise de l'un sur l'autre
- recréer du lien, de l'amitié. Elle s'appuie sur le double principe d'accorder à la victime le soulagement et de permettre à l'autre de l'apaisement, du rachat, un pardon. En ce sens, il semble que la nature de la réparation n'appartient qu'aux protagonistes du conflit. Ce serait contraire à cette idée que de l'imposer ou plus, d'en imposer la forme, par exemple avec le récurrent « va t'excuser ! ». C'est donc à celui qui se reconnaît en erreur de faire la démarche de proposer lui-même une réparation et à la « victime » de l'accepter ou pas.
- réparer autrui et aussi se réparer soi-même



- servir de référence éducative dans le sens où elle place l'enfant devant sa propre auto responsabilisation

La sanction doit :

- être expliquée
- être tenue
- être mesurée
- être juste
- être limitée dans le temps
- être proportionnelle à la gravité de la faute
- être réversible (possibilité de réparation)
- être immédiate (dans la mesure du possible)
- concernée la faute commise
- être en réponse à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne (on sanctionne parce que l'enfant a volé, pas parce qu'il est un voleur)

Elle suppose des conditions : l'existence d'une référence : loi, règlement, consensus

La punition fait mal, la sanction fait grandir

N'oublions pas de saluer et de valoriser les comportements et attitudes positives des enfants !



2) Les infrastructures

Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires ou/et dans des infrastructures municipales de proximité (*salles de classe, d'activité, cours d'école, bibliothèque, médiathèque, conservatoire, parcs, cosec, piscines, gymnases*). Les créneaux d'activités « Ma garderie avant et après l'école », ainsi que « Mes découvertes » sont déclarées auprès de la DSDEN de l'Aube, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement aux sports et à la vie associative. Ces accueils sont organisés en multi-sites, regroupant plusieurs écoles.

La Ville de Troyes compte :

- 17 écoles maternelles :

Ecoles : Georges Charpak, Paul Bert, Pasteur, Marcel Pagnol/ Cumines, Louis Dumont, Jean Macé, Jacques-Yves Cousteau, Jacques de Létin, Diderot, Quatorze juillet, Blossières, Preize, Charles Chevalier, Auguste Millard, Arnaud, Paradis, Jules Ferry.

- 17 écoles élémentaires, dont 9 situées en Réseau d'Education Prioritaire :

Ecoles hors Réseau d'Education Prioritaire : Jean Jaurès, Paradis, Diderot, Jules Ferry, Paul Bert, Jean Macé, Preize, Quatorze juillet.

Ecoles en Réseau d'Education Prioritaire : Blossières, Marcel Pagnol, Charles Dutreix, Jacques de Létin, Auguste Millard, Charles Chevalier, Tauxelles, Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak.

LES ECOLES MATERNELLES



Georges Charpak

2, rue de Québec

☎ 03 25 82 31 83

Paul Bert

5, rue Edouard Vaillant

☎ 03 25 82 46 03



Pasteur

6, av Marie de Champagne

☎ 03 25 74 75 61



Marcel Pagnol/ Cumines

Rue Jean Camille Niel /
15, rue des Cumines
☎ 03 25 82 57 31 /
☎ 03 25 82 21 89



Louis Dumont

135, rue Etienne Pédron
☎ 03 25 80 06 01



Jean Macé

5, rue Edouard Vaillant
☎ 03 25 82 46 03



Jacques-Yves Cousteau

77, av Edouard Herriot
☎ 03 25 82 00 90



Jacques De Létin

12, rue Boucherat

☎ 25 80 58 60



Diderot

12, rue Diderot

☎ 03 25 73 45 07



Quatorze Juillet

2, boulevard du 14 juillet

☎ 03 25 73 09 79



Blossières

1, rue Claude Jobert

☎ 03 25 81 19 87



Preize

153, rue de Preize

☎ 03 25 76 01 80



Charles Chevalier

68, boulevard Blanqui

☎ 03 25 74 80 50



Auguste Millard

37, cours Jacquin

☎ 03 25 81 05 06



Arnaud

2, rue Arnaud

☎ 03 25 73 13 71



Paradis

16, rue du Paradis

☎ 03 25 79 55 97



Jules Ferry

40 bis, rue Jean Lacoste

☎ 03 25 74 54 48



LES ECOLES ELEMENTAIRES

Zone multi-site 1

Jules Ferry

7, rue Pierre
Murard
☎ 03 25 74 70 65



Charles Chevalier

16 bis, rue Maurice
Bouchor
☎ 03 25 74 75 23



Preize

151, rue de Preize
☎ 03 25 74 5 23



Paradis

16, rue du Paradis
☎ 03 25 79 55 97



Zone multi-site 2

Diderot

10, rue Diderot

☎ 03 25 73 21 24

☎ 03 25 73 07 28



Ecole multisite



Quatorze Juillet

60, rue Charles Gros

☎ 03 25 43 04 20

Jacques de Létin

1, rue Boucherat

☎ 03 25 80 59 38



Jean Jaurès

1, rue Huguier Truelle

☎ 03 25 73 13 78

Tauxelles

47-48, rue Etienne Pédron
☎ 03 25 80 61 19



Ecole multisite

Auguste Millard - Kléber

1, avenue du 1er Mai
/ 74, rue Kléber
☎ 03 25 81 06 31
☎ 03 25 80 54 20



Ecole multisite

Blossières

5, rue Claude Jobert
☎ 03 25 81 25 25



Zone multi-site 4

Marcel Pagnol

6-8, rue Jean-Camille Niel
☎ 03 25 82 46 71



Charles Dutreix

27, rue Charles Dutreix
☎ 03 25 82 58 84



Jean Macé

19, place Jean Macé
☎ 03 25 82 49 05



Zone multi-site 5

Jacques-Yves Cousteau

160, rue Edouard Vaillant

☎ 03 25 82 43 94



Georges – Charpak

4, rue de Québec

☎ 03 25 82 16 13



Paul Bert

5, rue Edouard Vaillant

☎ 03 25 82 29 87



3) Matériels et fournitures pédagogiques

Le matériel pédagogique est décliné dans toutes les écoles : jeux de sociétés, livres, matériel de dessin, d'écriture, équipements sportifs. Des fournitures spécifiques sont également proposées aux animateurs municipaux en fonction des projets d'animation, quel que soit le type d'accueil. Des malles de jeux spécifiques pour l'extérieur ont été déployées dans toutes les écoles élémentaires.

Les matériaux et matériels sont à la charge des associations, intervenants dans le seul cadre de « Mes découvertes ».

V. Evaluation et bilans

L'évaluation est réalisée sous trois aspects : formative, qualitative et quantitative



☞ **Formative**

La présence régulière des coordinateurs durant les accueils périscolaires en garantit le bon déroulement. L'équipe de coordination est présente en cas de besoin, apportant des conseils afin de faciliter l'organisation sur le terrain, la régulation de difficultés, la mise en œuvre d'animations... Elle est force de proposition pour accompagner les animateurs/encadrants au quotidien, dans leurs missions.

☞ **Qualitative**

L'évaluation qualitative cible l'enfant dans sa globalité sur sa journée (avant, après la classe) par une prise en compte de(s) :

- ☞ L'environnement (Les locaux sont-ils adaptés ? Y a-t-il suffisamment de matériel (jeux, livres) à disposition ?
- ☞ Activités proposées (degré d'intérêt, implication des animateurs et enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants, respect du rythme de l'enfant ...).

Quotidiennement, les coordinateurs périscolaires se réunissent, afin de débriefer sur les observations, constats, actions menées la veille dans les écoles. Ce rituel facilite la communication, les échanges au sein de l'équipe.

Un bilan annuel est mené également avec les intervenants issus du milieu associatif, contribuant à l'évaluation de l'activité « Mes découvertes ». Ce temps d'échange porte sur le fonctionnement, la durée des activités, leur adéquation avec le public.

☞ **Quantitative**

Le suivi régulier de la fréquentation des différents temps d'accueil périscolaires permet une cartographie par quartier et par école, afin de favoriser la proposition d'activités éducatives en adéquation avec les attentes et besoins des enfants.